

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DEVE 30 Mise à disposition par l'État de la cour de l'Abondance (7e) – Avenant à la convention de gestion signée le 18 janvier 2017.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec l'État un avenant à la convention du 18 janvier 2017 lui transférant la gestion de la cour de l'Abondance, à Paris 7^e, en vue de permettre son ouverture au public ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'État, l'avenant à la convention du 18 janvier 2017 dont le texte est joint à la présente délibération, lui transférant la gestion de la cour de l'Abondance à Paris 7^e, en vue de permettre son ouverture au public.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO